

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	54	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Absents excusés :	14	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Pouvoirs :	9	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : SOUTIEN A LA MOTION DE LA COMMUNE DE CEZENS CONTRE LE
PROJET BORALEX D'ÉOLIENNES INDUSTRIELLES**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Madame le Président de Saint-Flour Communauté a été sollicitée par Monsieur le Maire de la commune de CEZENS pour soutenir la motion contre le projet BORALEX d'éoliennes industrielles, adoptée par son conseil municipal lors de sa séance du 8 novembre 2022 (Cf. délibération jointe à la présente délibération).

Elle précise que ce projet est incompatible avec le SCOT EST Cantal, élaboré avec les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires de la Communauté de communes, et approuvé à l'unanimité le 12 juillet 2021 par les élus des territoires de Hautes terres Communauté et Saint-Flour Communauté.

Elle regrette, par ailleurs, que les entreprises de développement de l'éolien ne tiennent pas compte des orientations du SCOT Est Cantal, dans la faisabilité de leurs projets.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPORTE son soutien à la motion contre le projet BORALEX d'éoliennes industrielles adopté par délibération 2022-72 du Conseil Municipal de CEZENS.**

POUR : 61 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A blue ink signature of M. Loïc POUDEUX, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

COMMUNE DE CEZENS

Séance du 08 novembre 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 04/11/2022
10	<i>L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée ,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DE LAROCHE</i>
Présents : 10	
Votants: 10	Présents : Laurent BOUDON, René CHARBONNIER, Jean Luc CONDUTIER, Philippe DE LAROCHE, Béatrice DELOUSTAL, Elodie GRAS, Matthieu HUBERT, Véronique LABRUNIE, Christian LAPORTE, Philippe PELISSIER
Pour: 10	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés:
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Elodie GRAS

Objet: Motion contre le projet Boralex d'éoliennes industrielles. - DE_2022_72

Le Maire EXPOSE que la société BORALEX, promoteur d'un projet d'éoliennes à Cézens depuis l'année 2017 a déposé en Préfecture une deuxième version de l'Etude d'Impact de ce projet et que cette Etude a fait l'objet d'un Avis de l'Autorité environnementale (Ae) enregistré sur son site Internet public en date du 12 juillet 2022. Cet avis pose un certain nombre de remarques auxquelles le demandeur devra répondre avant le début de l'Enquête Publique du projet. L'imminence de l'engagement de cette Enquête Publique par Monsieur le Préfet du Cantal a justifié une demande de rendez-vous ; cette demande a été acceptée et le rendez-vous a été prévu le 21 novembre 2022. Une liste de nos préoccupations sur ce dossier a été communiquée au Préfet par courriel en date du 7 octobre 2022 et partagée avec nos députés et sénateurs, ainsi qu'avec notre Président de Conseil Régional, notre Président de Conseil Départemental, le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, et le Président des Gîtes de France- Cantal.

Le Maire PROPOSE au Conseil Municipal de s'associer à lui pour renouveler l'opposition du Conseil à ce projet en prenant à son compte les principales préoccupations listées dans le courriel à M. le Préfet du Cantal le 7 octobre 2022 :

Concernant l'Etude d'Impact elle-même

- nous souhaitons avoir accès au dossier d'étude déposé par la Sté Boralex dans sa deuxième version. Nous ne comprenons pas que l'Avis de l'Ae soit public et que le dossier qui l'a généré ne le soit pas. Nous ne connaissons même pas la date de dépôt du dossier n°2. Nous pensions avoir l'information fiable d'un dépôt au 17 juin 2022, mais l'avis mentionne des ajouts en avril 2022...

- l'Avis ne fait aucune remarque quant à l'accès aux éoliennes. Or le demandeur n'a pas eu l'autorisation du Conseil Municipal d'utiliser les chemins communaux. La zone d'implantation est quadrillée par des chemins ruraux et l'accès choisi par le demandeur reste une énigme.
- d'une façon plus générale, aucune concertation avec la commune n'a été conduite par le demandeur: pas de réunion publique, pas de contact avec l'équipe municipale depuis juillet 2020. Alors que le principe de consultation est prescrit par le Scot et la charte du PNRVA ainsi que le projet de loi en cours sur la facilitation des projets de production d'Energie Renouvelable

Concernant la Biodiversité

- ce point est largement commenté par l'Ae. Nous tenons à vous faire remarquer qu'un inventaire de nidification des rapaces protégés a été conduit par la LPO, à la demande de la commune de Cézens et financé par Saint-Flour Communauté au printemps et été 2021. Cette étude a confirmé la nidification importante du Milan Royal mais également du Milan Noir et de l'Aigle Botté. Cette étude a été communiquée à votre prédécesseur en novembre 2021.

Concernant le cadre de vie des habitants

- l'exposition au bruit est une remarque importante de l'avis de l'Ae. Il est clair que le bruit émis par les éoliennes provoque chez les riverains un "état anxiodépressif continu" ; Un nombre d'études croissant montre que le bruit génère une détresse humaine considérable, une privation de sommeil avec des effets néfastes sur la santé et la qualité de vie des riverains. Les infra-sons en sont une composante particulièrement dangereuse ; ceci a été reconnu par le Congrès des Professionnels de l'Eolien en 2015.
- le risque d'effet stroboscopique est aussi souligné par l'avis de l'Ae. Et nous souscrivons à cette inquiétude particulièrement délétère.

Concernant l'atteinte aux paysages

- Nous souscrivons pleinement, comme l'Ae aux prescriptions 85 et 89 du Scot de l'Est Cantal : "priorité est donnée à la densification et l'extension des parcs existants". Le territoire de la commune de Cézens est constitué d'un bourg et d'une vingtaine de "villages" regroupés autour des fontaines. Cet habitat rend très difficile le respect des distances > 500 m des habitations.
- Les paysages du massif Cantalien sont essentiels à l'attractivité de notre territoire et le site convoité par le projet est à 10km des crêtes et du sommet du Plomb du Cantal. Aucun projet à ce jour ne s'est autant approché de ces sommets emblématiques. L'engagement d'un projet à Cézens donnerait un signal très fort aux promoteurs de mitage de toutes les planèzes et hautes planèzes.
- l'avis de l'Ae ne mentionne pas la covisibilité des éoliennes avec l'église classée Monument Historique depuis 1930 et le classement "bourg remarquable" du bourg de Cézens par le PNRVA . L'Architecte des Bâtiments de France du Cantal, M. Paul Girard a visité le site et a jugé particulièrement agressive la vue du mât de mesures depuis le porche de l'église. A noter que le mât de mesure culmine à 88 m alors que les éoliennes projetées culmineraient à 150m.

Concernant l'économie agricole et touristique

- Risque pour la ressource en eau

La géologie de notre plateau basaltique présente des spécificités particulières. Les nappes aquifères sont très superficielles et fragiles. L'expérience de la commune de Coren nous incite à la prudence et à exiger du promoteur la prise en charge d'une étude hydrogéologique. En effet, si les captages d'eau potable communale ne sont pas dans le secteur visé par le projet plusieurs captages privés y sont présents, à la fois sur la commune de Cézens et celle de Pierrefort. La perte de ressources en eau affecterait gravement le potentiel agricole de ces communes.

- Risque pour le tourisme

L'impact de l'éolien nuit à la qualité du paysage et par conséquent à l'attractivité touristique de nos territoires. Une étude récente réalisée en Lozère (en 2020), département très impacté par les éoliennes montre clairement que l'attractivité touristique d'une région et donc de son PIB peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes. Ceci se traduit par une perte de revenu pour les logeurs, notamment les gîtes, mais aussi pour les commerçants et les activités du secteur. C'est également une perte en termes d'emplois. Dans les communes rurales éloignées des zones urbaines les résidences secondaires représentent jusqu'à 60% des logements et les revenus générés par ces résidences sont souvent plus conséquents que ceux de l'hôtellerie et du camping ; l'éolien aura aussi un impact négatif sur ces ressources.

Le Conseil Municipal RENOUVELLE son opposition au projet BORALEX d'implantation de 6 éoliennes sur la Commune de Cézens,

SOUTIENT cette motion,

CHARGE le Maire de partager cette motion avec les communes du territoire concernées ainsi qu'avec le Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté

Vote : pour : 10 contre : 0
abstentions : 0